

Avenant du 6 mai 2005 à la décision du 28 janvier 2003 relative à la mise en oeuvre d'un programme de recherche

NOR : *DEV0540251S*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale,
Vu la décision du 3 juin 2002 relative à l'organisation de la programmation et de la mise en oeuvre de l'activité de recherche soutenue par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;

Vu la décision du 28 janvier 2003 relative à la mise en oeuvre d'un programme de recherche « Bruit et nuisances sonores » ;

Vu la lettre SRP/GG/A3-2004.599 du 4 novembre 2004 du directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale au président du groupe 7 - impacts énergétiques et environnementaux - du Predit (programme interministériel de recherche sur les transports terrestres),

Décide :

Article 1^{er}

L'article 5 de la décision du 28 janvier 2003 est modifié de la façon suivante :

Sont nommés membres du conseil scientifique les experts techniques et scientifiques du Groupe 7 du Predit dont les noms suivent :

- Doche (Cécile), Vibrattec ;
- Habault (Dominique), CNRS/LMA ;
- Pierre (Hélène), GDF ;
- Giblin (Jean-Pierre), GCPC (président) ;
- Beaumont (Jacques), INRETS ;
- Berengier (Michel), LCPC Nantes ;
- Bourcier (Alain), Géodéveloppement ;
- Cellier (Pierre), INRA ;
- Chanel (Olivier), CNRS GRECAM IDEP ;
- Charrier (Jean-Pierre), RATP ;
- Chezeau (Guy), FNE ;
- Faburel (Guillaume), université Paris-XII ;
- Fodiman (Pascal), SNCF ;
- Gautier (Pierre-Etienne), SNCF ;
- Henriot (Alain), PSA ;
- Hogu (Jean-François), FNAUT SNUT ;
- Le Houedec (Donatien), école centrale de Nantes ;
- Lemonier (Pascal), PUCA ;
- Muzet (Alain), CNRS Strasbourg ;
- Pillant (Daniel), CERTU ;
- Polack (Jean-Dominique), université Paris-VI ;
- Prochasson (François), mairie de Paris ;
- Roland (Jacques), CSTB ;
- Skriabine (Pierre), SETRA ;
- Thievent (Philippe), Scetauroute ;
- Vernier (Jean-Michel), fédération ATMO ;
- Vincent (Patrick), Renault ;
- Weill (Alain), CETP ;
- Woloszyn (Philippe), CERMA.

Article 2

L'article 6 de la décision du 23 janvier 2003 est modifiée de la façon suivante :

Est nommé président du conseil scientifique Monsieur Giblin (Jean-Pierre), président du groupe 7 du Predit.

Article 3

L'article 9 de la décision du 23 janvier 2003 est modifiée de la façon suivante :

Est nommé responsable du programme Monsieur Caplain (Gilbert), chargé de mission au bureau « de la prospective et de la recherche en sciences humaines » du service de la recherche et de la prospective.

Le secrétariat du conseil scientifique est assuré par Monsieur Pernin (Hervé) de l'ADEME, secrétaire du Groupe 7 du Predit et celui du comité d'orientation par le bureau « de la prospective et de la recherche en sciences humaines » du service de la recherche et de la prospective.

Article 4

Le présent avenant sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.

*Le directeur des études
économiques,
et de l'évaluation environnementale,
G. Sainteny*